

Circulaire n° IV-69-1 du 6 janvier 1969

Premiers éléments relatifs aux compositions. Notes et classements (premier et second degrés)

(B.O.E.N. n° 2 du 9 janvier 1969)

Texte adressé aux recteurs ; aux inspecteurs d'académie et aux chefs d'établissement.

Nos méthodes d'appréciation du travail scolaire sont depuis longtemps en évolution. D'anciennes instructions ont eu pour objet d'exercer une influence régulatrice en ramenant à des proportions raisonnables le rôle des compositions dans la vie scolaire. C'est ainsi qu'une circulaire du 31 août 1928 notait que :

" Certes l'émulation est un facteur essentiel de travail et de progrès, mais à condition que ne se développe pas chez les enfants un esprit d'âpreté et de lutte qui risque de les inciter à des procédés douteux et où il faut voir l'une des raisons de la fraude aux examens. Il importe de maintenir à ces exercices le caractère d'une saine compétition sportive ; il faut n'y voir au surplus qu'un simple épisode de la vie scolaire et non le but unique des efforts d'un trimestre. Faute de quoi le travail perdrait sa régularité et son calme. À des surmenages passagers succéderaient fatalement des périodes de relâchement et d'indolence. "

Depuis que ces lignes ont été écrites, le développement des méthodes actives, des travaux d'équipe, ont rendu familiers des procédés de stimulation et d'émulation qui ne risquent pas d'engendrer un " esprit d'âpreté " déplaisant, et surtout n'ont point sur les élèves qui ne figurent pas dans le " peloton de tête " les effets décourageants que maintes études psychopédagogiques ont mis en lumière.

Aussi bien, dès 1937, comme l'attestent diverses circulaires, des expériences étaient tentées en vue d'amender le système traditionnel ; et depuis la guerre, ces expériences se sont multipliées, en dehors même des lycées pilotes. Maints professeurs ne voient aujourd'hui dans les compositions que des exercices de contrôle variés, faits en classe en un temps limité, oraux ou écrits, sans révision ou après révision limitée, avec ou sans documents.

Ces exercices dépouillés de la solennité des anciennes compositions n'en ont pas les effets perturbants. Ils ne détournent pas les élèves d'un travail régulier et productif pour un effort de mémoire dont les résultats superficiels s'effacent vite. Ils s'insèrent dans le travail hebdomadaire sans le désorganiser.

*
* *

À ces modifications, il est avantageux d'en associer d'autres, qui ont fait elles aussi l'objet d'assez nombreux essais. Elles concernent le mode de notation et les classements.

C'est un texte ancien, l'arrêté du 5 juillet 1890, qui a prescrit que " dans les compositions chaque copie aura sa note chiffrée de 0 à 20 ". Il en résultait un " classement linéaire ", les différences entre élèves se chiffraient par points ou même par demi-points et quarts de point. Or, les études docimologiques dont l'origine est antérieure à 1930 et qui se sont multipliées dans les vingt dernières années ne laissent aucun doute sur le caractère illusoire d'un tel raffinement dans la précision de la note et du classement obtenus.

Le principe du classement lui-même a été contesté pour de fortes raisons. Déjà l'arrêté du 5 juillet 1890 prescrivait " d'appeler l'attention des élèves sur la note plus que sur la place ". En vérité, ce qui importe ce sont les progrès de l'élève par rapport à lui-même ; et leur constatation n'exige pas nécessairement une note chiffrée. Elle l'exige d'autant moins que l'importance de la place est presque toujours surestimée. N'est-ce pas préférable, finalement, d'éliminer ces erreurs communes et dangereuses en renonçant tout à fait à traduire les résultats des exercices de contrôle, dénommés ou non " compositions ", par des " places " que le maître annonce ? Là-dessus encore l'expérience psychopédagogique a balayé les doutes qu'il n'était pas déraisonnable de conserver quand les observations scientifiques concluantes étaient encore relativement rares. Il est vrai que la vie elle-même opère des classements mais elle ne les opère pas par des procédés qui, même sur le plan scolaire, ont fait leur temps.

En substituant à la " composition " l'exercice de contrôle - dépouillé de cérémonial mais mieux compatible avec la régularité et le calme du travail - et en corrigeant les procédés usuels de notation, on sera tout naturellement

conduit à éliminer ces " places " proclamées, qui provoquent chez tant d'élèves tantôt une anxiété aussi nuisible à leur équilibre général qu'à leur développement intellectuel, tantôt une indifférence plus ou moins résignée ou rétive, tantôt la dérision, parfois des vanités ridicules ou un esprit de rivalité quelque peu agressive ou mesquine, et qui sont aussi à l'origine de bien des conflits familiaux, accablants pour l'enfance, irritants pour l'adolescence.

*
**

Ainsi les trois notions essentielles de notre système d'appréciation des résultats scolaires, notions de composition, de note, de classement, doivent faire l'objet d'une triple révision, de trois réformes indissolublement liées, celles des procédés de notation servant d'instrument aux deux autres.

Les travaux scolaires les plus formateurs sont ceux où la préoccupation de la note s'efface : maître et élèves avancent ensemble dans la découverte d'un texte, d'un raisonnement, d'une expérience scientifique, d'une activité sportive, d'une donnée de géographie humaine, etc., et ce n'est qu'à regret que le fil est interrompu pour permettre les contrôles cependant nécessaires. Une pédagogie véritablement active réussit d'ailleurs, sans difficultés, à inclure le contrôle dans le champ même de l'élaboration des connaissances. Le contrôle permet en effet au maître d'orienter de manière plus efficace les directions de son action. Sans doute l'élève a-t-il besoin de voir son travail apprécié, ses efforts motivés et sa progression jalonnée. Sans doute les parents comme les autorités scolaires ont-ils besoin d'informations précises. Il faut cependant éluder l'obsession de la note, presque aussi pernicieuse que l'obsession de la " place ", comme l'ont observé depuis longtemps bien des maîtres expérimentés.

À cet effet, il est bon d'abord de prendre conscience de la relativité de la note, et par suite d'écartier les procédés dont la précision apparente est trompeuse. La notation chiffrée de 0 à 20 peut être abandonnée sans regret. Une échelle convenue d'appréciation, libérée d'une minutie excessive, sera moins prétentieuse. En indiquant la zone dans laquelle l'élève se situe, on cerne déjà la réalité d'assez près, on évite de multiplier systématiquement des différences qui ne seraient pas confirmées par d'autres correcteurs, ni par le même correcteur à une autre époque. Des appréciations globales telles que " très satisfaisant ", " satisfaisant ", " moyen ", " insuffisant ", " très insuffisant " auxquelles on peut faire correspondre, si on le juge bon, les symboles A, B, C, D, E, ou 1, 2, 3, 4, 5, constituent donc un système non pas plus rudimentaire que le système traditionnel, mais plus rationnel et mieux adapté aux données. Il sera bien entendu utile à l'élève que cette appréciation globale s'accompagne d'annotations plus détaillées, concernant par exemple, l'orthographe, l'ordre, le vocabulaire, la syntaxe, la précision, l'habileté, les facultés de raisonnement, l'invention, le sens artistique, etc.

Ces modalités techniques de notation - pour lesquelles il n'existe pas de formule unique qu'il conviendrait d'imposer - ne doivent pas faire oublier la préoccupation essentielle : ramener la note à son rôle utile sans avoir à le payer par trop d'inconvénients. Il faut en particulier éviter de la " dramatiser ". Or, lorsque les notes attribuées par chaque maître à des exercices isolés au cours du trimestre ou du semestre - les compositions traditionnelles - figurent distinctement sur le bulletin de fin de trimestre ou d'année, la dramatisation est inévitable.

Aussi bien se préoccupe-t-on depuis longtemps des difficultés nécessairement rencontrées par les conseils de classe si le sort de l'élève doit être lié à un résultat aussi aléatoire que la " moyenne générale " des notes de " composition ". Les maîtres savent bien qu'il n'est pas raisonnable de prétendre apprécier le travail de toute une année en se fondant sur les notes de trois exercices écrits seulement.

L'article 3 de l'arrêté du 30 décembre 1964 (qui concerne les élèves de première) a cherché à remédier à l'insuffisance de la " moyenne générale " en invitant les conseils de classe à tenir compte " des autres éléments d'appréciation concernant le travail, les aptitudes et le comportement général de l'élève en classe de première, ainsi que l'évolution de sa scolarité depuis l'entrée en seconde ". Une circulaire du 5 mars 1965 devait ensuite insister sur cette idée, une autre, du 6 juin 1967, préciser fermement " ... Qu'en aucun cas le sort d'un élève ne doit dépendre de la note globale obtenue en faisant la moyenne des notes obtenues aux compositions ". Ce principe, posé pour les élèves de première, est valable pour tous.

**

Dès maintenant, il est recommandé aux chefs d'établissement et aux enseignants, professeurs et instituteurs :

1. de substituer à la notion de composition traditionnelle celle d'exercices de contrôle divers, faits en classe, en un temps limité et présentant les caractères ci-dessus décrits ;
2. de substituer à l'échelle de notation traditionnelle de 0 à 20 une échelle simplifiée d'appréciation globale du type ci-dessus défini, ou d'un type analogue ;
3. d'exclure en général les classements par rang, établis et annoncés par le maître.

*
* *

Je serais heureux que ces réformes puissent entrer en vigueur dès le deuxième trimestre de la présente année scolaire en réservant seulement jusqu'à nouvel ordre le cas des classes de CM2, de troisième et celui des classes terminales, en raison des modalités d'entrée en sixième, du B.E.P.C. et du baccalauréat.

Le conseil des maîtres dans les écoles élémentaires, la commission permanente dans les établissements de second degré, assureront la mise en œuvre des présentes instructions et leur adaptation pratique en s'assurant que le même système d'appréciation soit adopté pour l'ensemble des divisions d'une même classe.

En particulier, dans les établissements secondaires, il est souhaitable que soit créé un *groupe d'animation pédagogique* comprenant représentants de l'administration, enseignants, parents et élèves qui aurait pour mission d'organiser la réflexion pédagogique, d'animer les travaux pédagogiques, de les coordonner, d'en faire la synthèse et finalement de faire des propositions à la commission permanente d'établissement.

Ce groupe d'animation pédagogique pourrait s'appuyer, d'une part, *sur les conseils d'enseignement* par discipline qui doivent voir leur rôle revalorisé et être en mesure de faire des propositions précises en ce qui concerne, par exemple, la nature des épreuves et les éléments qu'elles permettent d'apprécier ; d'autre part, au niveau de la classe et par discipline, *sur des conseils de classe* qui prépareraient des expériences en vue de l'uniformisation des appréciations.

L'effort demandé au sein des établissements pour la réforme qui fait l'objet de cette circulaire sera soutenu par l'organisation des stages et par la diffusion de textes d'informations pédagogiques (bibliographies, comptes rendus d'expérience, etc.).

Les modalités d'appréciation en fin de trimestre, de semestre ou d'année feront l'objet d'instructions ultérieures.

Ces instructions préciseront également l'application des présentes dispositions à l'observation continue, à l'établissement des bilans et à l'orientation des élèves.

Le ministre de l'éducation nationale,
Edgar FAURE